

Discours de Harold Macmillan sur l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes (Londres, 31 juillet 1961)

Légende: Le 31 juillet 1961, Harold Macmillan, Premier ministre britannique, annonce aux membres de la Chambre des Communes la décision de son gouvernement de déposer une demande officielle d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1961. Mai 1962. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales. "Déclaration de M. Macmillan à la Chambre des Communes sur les relations futures avec la C.E.E. (31 juillet 1961)", p. 45-47.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_harold_macmillan_sur_l_adhesion_du_royaume_uni_aux_communautes_europeennes_londres_31_juillet_1961-fr-a5c95873-aca0-4e9f-be93-53a36918041d.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Discours de Harold Macmillan sur l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes (Londres, 31 juillet 1961)

[...]

Les relations futures entre la Communauté Economique Européenne, le Royaume-Uni, le Commonwealth et le reste de l'Europe, sont manifestement des problèmes d'importance capitale dans la vie de notre pays et, en fait, de tous les pays du monde libre.

Le problème qui se pose est à la fois économique et politique. Bien que le Traité de Rome traite de questions économiques, il a un important objectif politique qui consiste à promouvoir l'unité et la stabilité en Europe, facteurs si essentiels dans la lutte pour la liberté et le progrès à travers le monde. Dans ce monde moderne, la tendance pour la création de vastes groupements de nations agissant ensemble dans l'intérêt commun, conduit à une plus grande unité et renforce aussi notre position dans la lutte pour la liberté.

Je crois qu'il est à la fois de notre devoir et de notre intérêt de contribuer à ce renforcement en facilitant la création de l'unité la plus étroite possible au sein de l'Europe. D'un autre côté, si une relation plus étroite entre le Royaume-Uni et les pays de la C.E.E. devait troubler les liens anciens et historiques qui unissent le Royaume-Uni et les autres nations du Commonwealth, la perte serait plus grande que le bien. Le Commonwealth est une grande source de stabilité et de force, à la fois pour l'Europe occidentale et pour le monde entier, et je suis sûr que sa valeur est parfaitement comprise par les gouvernements membres de la Communauté Economique Européenne. Je ne crois pas que la contribution de la Grande-Bretagne au Commonwealth sera réduite si l'Europe s'unit. Au contraire, je crois que sa valeur ne sera que mieux mise en relief.

Sur le plan économique, une communauté comprenant, soit comme membres, soit comme associés, les pays de l'Europe libre, pourrait donner naissance à une économie aux rapides expansions et alimentant un marché unique de près de trois cent millions d'individus. Cette économie en rapide expansion de son côté pourrait provoquer un accroissement de la demande de produits provenant d'autres parties du monde et aider aussi l'expansion du commerce mondial, tout en améliorant les perspectives des régions les moins développées du globe.

Aucun gouvernement britannique ne pourrait adhérer à la Communauté Européenne sans négociations préalables visant à répondre aux besoins des pays du Commonwealth, de nos partenaires de l'Association Européenne de Libre-Echange et de l'agriculture britannique sans toutefois s'écarter des grands principes et buts qui ont inspiré le concept de l'unité européenne et qui sont compris dans le Traité de Rome.

Comme la Chambre des Communes le sait, des ministres ont fait récemment des voyages dans des pays du Commonwealth pour y discuter des problèmes qui se poseraient si le gouvernement britannique décidait de négocier son adhésion à la Communauté Economique Européenne. Nous avons expliqué aux gouvernements du Commonwealth les grandes considérations politiques et économiques que nous sommes obligés de prendre en considération. De leur côté, ils nous ont exposé leurs vues et, certains, leurs inquiétudes, au sujet de leurs intérêts essentiels. Nous avons donné l'assurance aux pays du Commonwealth que nous demeurerions en étroite consultation avec eux tout au long des négociations qui pourront avoir lieu.

Secondement, il y a l'Association Européenne de Libre-Echange. Nous avons un traité et d'autres obligations envers nos partenaires de cette association. Deux ministres viennent de rentrer de la réunion ministérielle de l'A.E.L.E. qui s'est déroulée à Genève, où tous les participants ont accepté le principe d'une étroite collaboration tout au long de possibles négociations.

Enfin, nous sommes déterminés à protéger le niveau de vie de notre communauté agricole.

Au cours des neuf derniers mois, nous avons eu des discussions franches et utiles avec les gouvernements de la Communauté Economique Européenne. Nous avons désormais atteint le stade où il est impossible de faire de plus amples progrès sans ouvrir des négociations officielles. Je crois que la grande majorité de la

Chambre des Communes et du pays estimeront qu'ils ne se trouvent pas en mesure de juger en toute justice s'il est possible pour le Royaume-Uni d'adhérer à la Communauté Economique Européenne tant qu'une image plus claire ne leur sera pas présentée des conditions auxquelles nous pourrions adhérer et de la mesure dans laquelle ces conditions répondraient à nos besoins spéciaux.

L'article 237 du Traité de Rome suppose que les conditions d'admission d'un nouveau membre et les changements rendus ainsi nécessaires dans le Traité seront l'objet d'un accord. Dès lors, les négociations doivent avoir lieu afin que soient établies les conditions dans lesquelles nous pourrions adhérer, et afin d'ouvrir ces négociations, il est nécessaire, aux termes du Traité, de faire une demande officielle d'entrée dans la Communauté, bien que la décision ultime de savoir si nous devons adhérer ou non doive dépendre de l'issue des négociations. Par conséquent, après un examen sérieux et prolongé, le gouvernement de Sa Majesté en est venu à la conclusion qu'il serait opportun pour la Grande-Bretagne de faire une demande officielle, au titre de l'article 237 du Traité, pour des négociations visant à adhérer à la Communauté si un accord satisfaisant peut être conclu au sujet des besoins spéciaux du Royaume-Uni, du Commonwealth et de l'Association Européenne de Libre-Echange.

Si, comme je l'espère sincèrement, notre proposition d'entrer en négociations avec la Communauté Européenne est acceptée, nous ne négligerons aucun effort pour atteindre un accord satisfaisant. Ces négociations revêtiront inévitablement un caractère détaillé et technique et couvriront un très grand nombre de questions extrêmement complexes et délicates. Elles pourraient donc être fort prolongées et naturellement il n'existe aucune garantie de succès. Lorsque les négociations seront terminées, le gouvernement aura le devoir d'exposer à la Chambre des Communes quelle voie il conviendra de suivre.

Aucun accord ne sera mis en vigueur sans avoir été approuvé par la Chambre des Communes après des consultations avec les autres pays du Commonwealth par la procédure sur laquelle ils s'accorderont.